

L'année 1603, led. R. Pere Coton fut appele en cour par Henry-le-Grand, et y fit plusieurs predications, en diverses villes, a la suite de sa dite Maieste, avec tant d'aprobation, que dans la mesme année sa dite Maieste commandat a M^{re} de Villeroy de travailler au rétablissement des Peres Jesuites, ce qui fut execute a la poursuite des PP. Arnau et Coton, auquel R. Pere Coton, le Roy commandat des-lors de le suiure, disant hautement qu'il n'auoit pas oui son semblable. Il le faisoit souvent prescher au Louures, alloit a ses predications, lauoit touiours aupres de luy quand il prenoit ses repas (ce que moy qui escriit ce petit recit ay vu plusieurs fois).

L'archeuesque d'Arles estant decede, le Roy dit a notre Pere quil le luy donnoit, mais il l'en remerciat a cause du veu qu'il auoit fait de renoncia-tion a toutes les dignites ecclesiastiques dont sa dite Maiesté lestimat dauantage.

Le second iour de l'année 1604, le dit Esdit de retablissement fut pose au parlem. de Paris com. il auoit este auparauant en tous les autres parlemens de France. — Les affections du Roy sacruent plus enuers le Pere Coton quil le traitoit comme pair et familier, ce qui luy causat plusieurs enuieux et calomniateurs, principalem. des heretiques qui disoient hautem. que le Roy Henry deuiendroit bigot et superstitieux s'il continuoit.

Le 13 de janvier 1604, com. le Pere se retiroit dans son carosse en son logis, un incognu luy donnat un coup d'espee au col, entre lartere de la respiration et celle de la voie, sans affecter neanmoins ni l'une ni l'autre dont le Roy fut fort faché et courouce quil recommanda a ses medecins et chirurgiens de le traiter com. soy mesme, de telle façon quil fut gueri en peu de temps et preschat au couuent en presen. de leurs maiestes et de toute la cour, avec les grands applaudissements.

L'an 1606, la bienueillance de Henry quatre croissant, il accorderoit au Reuer. Pere Coton tout ce quil lui demandoit pour sa societe, et luy aiant dit qu'il ne demandoit aucune chose po. soy et q. vouloit luy faire un present, sa Maieste luy proposa, vous auez refuse l'archeuesche d'Arles, le pape Paul cinquieme, nouuellem. créé, ne me refusera pas un chapeau de cardinal sur son nouuel auenement, vous ne le devez pas refuser puisque MM. les cardinaux Tolet et Bellarmin l'ont accepte, alors le R. Pere Coton sen defendit par la raison predite de ses vœus, et apres des grands remerciemens et supplications, sa dite maieste luy repondit ie suis bien marri que vous me liez la langue et les mains, je ne vous en parlerai jamais plus, continuez moi votre amitie. Enuiron ce temps notre R. Pere Coton obtint de sa dite maieste des benefices et bons reuenus po. les colleges de Limoges, Molins et la Fleche, Vienne et Cisteron, Roanne, Ambrun et Neuers.